

# Appels à candidatures 2026

## RÉSIDENCE D'ARTISTE

Depuis 2015, l'association Les Écluses de l'Art s'engage pour la promotion, la découverte et le développement de l'art contemporain sous toutes ses formes et supports. Elle propose des ateliers d'artistes dans plusieurs lieux patrimoniaux de la ville de Béziers.

Pour l'année 2026, un nouvel appel à candidature est lancé afin d'accueillir des artistes en résidence longue (**3 à 6 mois**) dans un atelier de la Villa Antonine, avec possibilité d'hébergement.

Les artistes sont sélectionnés par un comité artistique indépendant, composé de personnalités de l'art contemporain.

[leseclusesdelart.com](http://leseclusesdelart.com)





# LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Pas de critère d'âge ni de nationalité
- Les duos et collaborations d'artistes sont acceptés
- Avoir un lien avec la région Occitanie dans son acceptation la plus ouverte : en être originaire, y vivre, y développer un projet, bénéficier d'une résidence passée ou future, avoir été exposé, y avoir étudié... En bref, y avoir des attaches professionnelles

**Date limite des candidatures :**  
**Dimanche 04 janvier 2026 minuit**

**Les dossiers de candidature sont à envoyer à : [eclusesdarte@gmail.com](mailto:eclusesdarte@gmail.com)**

Le dossier doit être composé **d'un fichier texte avec vos coordonnées, et d'un PDF** (6 pages maximum) comportant les éléments mentionnés ci-dessous :

1. CV avec photo
2. Une note d'intention
3. Dossier artistique - axes de travail - techniques
4. 4 à 5 visuels de votre travail
5. Coordonnées complètes du candidat : adresse postale, téléphone, mail, N° maison des artistes ou Siret.

Nous ne pouvons répondre aux candidatures incomplètes, hors sujet ou ne respectant pas les critères demandés. Un mail accusant réception du dossier, vous sera adressé dans un délai de 7 jours après votre envoi. Sans réponse de notre part, merci de vous en inquiéter, l'informatique a ses trous noirs.

# HÉBERGEMENT

## Maison Bleue – Villa Antonine (Béziers)

La Maison Bleue est située dans le jardin de la Villa Antonine, site patrimonial ouvert au public.

Appartement partagé, comprenant :

- Une partie privative : chambre et salle d'eau.
- Des espaces communs : salon / salle à manger / cuisine, bureau, espace de repos.
- Une buanderie et un espace de stockage au rez-de-chaussée sont également à disposition.
- Les locaux sont meublés et équipés.
- Capacité d'accueil : 1 à 2 personnes maximum.

Conditions particulières

- Enfants non admis : pour des raisons de sécurité (jardin ouvert au public, bassins, escaliers non adaptés, présence d'ouvriers municipaux).
- Animaux non admis, à l'intérieur comme à l'extérieur.
- Interdiction de fumer dans l'ensemble du logement (espaces privés et communs).

Occupation

- Mise à disposition gratuite du logement. Le montant du dépôt de garantie est de 500€.

Option linge (si le résident ne peut pas apporter son linge personnel) :

- Linge de toilette : 2,00 € / mois (2 draps de bain, 2 serviettes, 1 tapis).
- Linge de lit : 3,00 € / mois (1 drap housse, 1 housse de couette, 2 taies d'oreiller).
- Jeu supplémentaire possible aux mêmes tarifs.
- Pressing : 8,00 € (linge de toilette) / 22,00 € (linge de lit).

